

IMPÔTS

LES REDRESSEMENTS SERONT PLUS NOMBREUX

*Le gouvernement va durcir la traque des fraudeurs grâce aux nouvelles technologies.
Les conseils d'Arnaud Tailfer, avocat spécialiste du contentieux fiscal chez Arkwood.*

Qu'est-ce qui va changer pour les contribuables ?

Maître Arnaud Tailfer : le texte examiné en procédure accélérée devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année. Il permettra la création d'une nouvelle police fiscale sous l'autorité de Bercy. Aujourd'hui, près de 80 enquêteurs travaillent sur les dossiers de fraude fiscale. C'est peu et certains dossiers n'ont pas avancé depuis un à deux ans. Le nombre d'inspecteurs va augmenter.



De quel type de dossiers ces inspecteurs vont-ils se saisir ?

ces dossiers au pénal si le contribuable encourt des pénalités d'au moins 80 % (en cas d'abus de droit ou de manœuvre frauduleuse). Ou si le redressement prévoit des pénalités de 40 % et si le contribuable en a déjà supporté de semblables au cours des six années précédentes. Il existe environ 14 000 dossiers par an qui suscitent des pénalités d'au moins 40 %, le terrain est vaste !

Etre poursuivi au pénal en sous-évaluant un bien immobilier à l'ISF ou à l'IFI, est-ce possible ?